



Litige après EDL de sortie signé par les 2 parties

Par **cocodelaboulais**, le **02/03/2016 à 11:12**

Bonjour,
Après avoir signé l'EDL de sortie, sans aucune signification par rapport à celui d'entrée, 3 jours après, je reçois un mail pour des frais à engager qui n'ont pas été signalé et que ne ne peux pas vérifier. La propriétaire nous informe qu'elle entame des frais qui seront retenus sur la caution. Est-il possible pour un propriétaire de procéder ainsi ?
Merci

Par **cocotte1003**, le **02/03/2016 à 12:38**

Bonjour, si rien n'est indiqué de différent entre les deux états des lieux, comme vous l'écrivez, le bailleur ne pourra pas vous demander de régler des frais de travaux. Vous attendez un mois et vous réclamez votre dépôt de garantie, cordialement

Par **cocodelaboulais**, le **03/03/2016 à 13:02**

merci cocotte 1003